

## POLITIQUE SECTORIELLE

---

Le Maroc a fait du secteur agricole une de ses priorités nationales. A cet effet, le secteur de l'élevage bénéficie, conformément au Code des Investissements Agricoles, des avantages suivants :

- Défiscalisation du secteur ;
- Octroi de subventions pour l'acquisition d'équipements et de matériels d'élevage et des reproducteurs sélectionnés de races pures ;
- Octroi de primes visant à renforcer davantage, les acquis des éleveurs, et à promouvoir les investissements relatifs à l'acquisition des reproducteurs de races pures et à la construction des bâtiments d'élevage.

Par ailleurs, des mesures ont été prises en vue de faciliter l'accès aux terrains domaniaux, à vocation agricole. Ces mesures sont prévues au profit des investisseurs et, en particulier, des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur de l'élevage.

A cet effet, seront traités ci-après, les points suivants :

- Les subventions accordées aux éleveurs ;
- Les primes accordées aux éleveurs ;
- Les encouragements fiscaux propres au secteur d'élevage ;
- Les procédures de création d'une entreprise ;
- Les modalités de financement d'une entreprise ;